

# Le Courrier

## de Fay-lès-Nemours

Numéro Spécial

### Flash infos du 30 Juillet 2020

**1. Fermeture de la Mairie pour Congés d'été pendant 3 semaines**

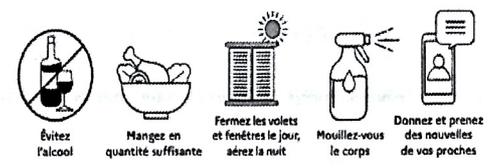
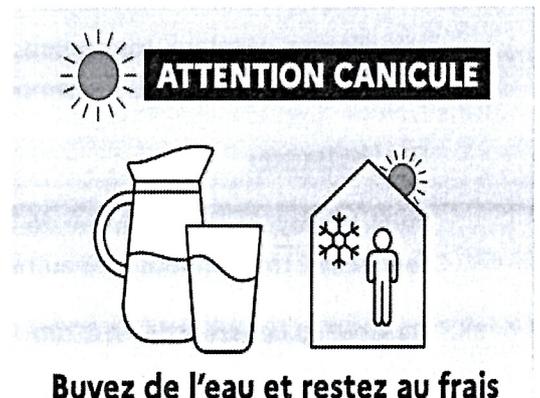
du lundi 3 aout au vendredi 21 Aout 2020

Permanence en Mairie les mercredi de 10 à 12h, le 5, le 12 et le 19 Aout.



**2. Alerte canicule jeudi 30 et vendredi 31 juillet**

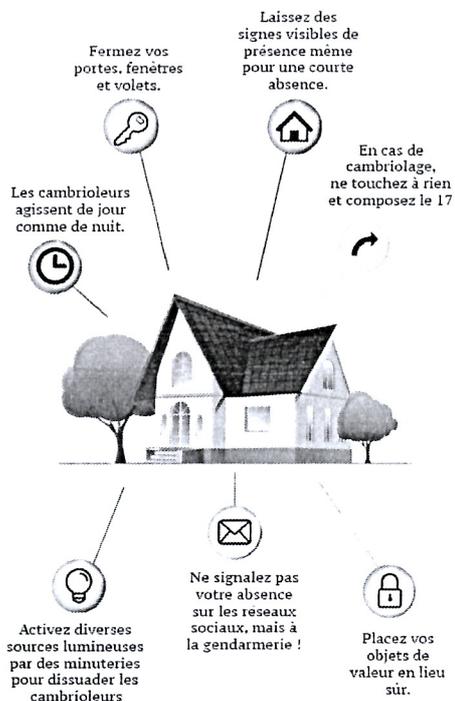
Il fera 31 degrés jeudi 30 juillet, et 35 degrés vendredi 31 juillet en région parisienne.



**EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :  
 0 800 06 66 66 (appel gratuit)  
 solidarites-sante.gouv.fr • meteo.fr • #canicule

### 3. Opération Tranquillité vacances



En période de départs en vacances d'été, la gendarmerie rappelle l'utilité de l'opération tranquillité vacances (OTV) afin de limiter les risques de cambriolages.

Pensez à signaler vos dates de congés à la gendarmerie de Château-Landon.

La gendarmerie effectuera des passages réguliers aux abords de votre domicile durant la période d'absence signalée.

Vous serez prévenu en cas d'anomalie (tentatives d'effractions, effractions, cambriolages).

Des précautions élémentaires peuvent éviter d'éventuels vols par effraction, comme demander à un ami ou voisin de relever votre courrier, d'ouvrir vos volets, de faire le transfert de votre ligne téléphonique

vers votre lieu de vacances ou mobile, de ne rien laisser dans le jardin qui puisse être utilisé pour pénétrer par effraction (pioche, pelle etc.)

### 4. Interdiction de brulage de déchets verts

Il est rappelé qu'il est interdit de bruler sur tout le territoire communal.

Les déchets végétaux sont admis sans limite à la déchetterie de Saint Pierre les Nemours pour être transformés en compost. Ce compost est redistribué gratuitement à tous les possesseurs de la carte.

### 5. Nuisances

Pour le respect du calme et de la tranquillité de tous ; nous vous rappelons que l'utilisation des tondeuses, tronçonneuses et autres outillage bruyants est autorisé :

Du lundi au vendredi de 7h à 20h

Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h30

Le dimanche uniquement le matin de 10h à 12h

Merci de respecter les horaires autorisés

*N'hésitez pas à consulter le site internet de la commune [www.fay-les-nemours.fr](http://www.fay-les-nemours.fr)*

#### HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

lundi, mardi, vendredi : de 16h30 à 18h

jeudi : de 10h30 à 12h

permanence du Maire et des Adjoints  
sur rendez-vous

Mairie : 01 64 28 10 76 - fax 01 64 78 03 92

Mail : mairie-de-fay-les-nemours@wanadoo.fr

*Bien Cordialement,*

Le Maire

Christian PEUTOT

